

blir; que, sans leur frein, la liberté seroit trop excessive pour n'être pas nuisible; que *tout excès de liberté est licence, & la licence le renversement de la liberté*; & qu'enfin la liberté dans l'étendue que lui donnent certains Ecrivains, est *une manière dont les hommes ne peuvent jouir, & dont il seroit pernicieux qu'ils pussent jouir*. On vante la liberté des Citoyens dans les Républiques comme la Hollande. Mr. de Réal rabat beaucoup de ces éloges. Avec cette liberté, dit-il, la Hollande n'en est pas moins le pays de l'Europe, où l'on paye le plus d'impôts, où l'on ose le moins plaider contre les Magistrats & les Chefs de Villes, comme on plaide, en France, contre le Roi que le trouve bon. Cette liberté tant vantée se réduit presque à la seule permission d'imprimer tout sur la Religion. La licence dans les opinions est-elle donc moins à craindre que dans les mœurs & dans les œuvres? . . . Est-ce un défaut de liberté que la défense de rien écrire qui soit contraire à la Religion, au bon ordre, à la Police d'un pays? &c.

Dans un Etat libre, dit-on, on ne dépend que des Loix; & pourvu qu'on ne les viole pas, on est en sûreté. « Raisonnement destitué de sens, reprend Mr. de Réal. Ne doit-on pas être en sûreté sous tous les Gouvernemens, dès qu'on respecte les Loix? Et les Républiques n'ont-elles pas eu leurs tyrans aussi-bien que les Monarchies? . . . Dans chaque constitution d'Etat, il est un ordre & une symmétrie dont l'effet est de lier toutes les parties entre-elles, & de les rappeler par ce moyen à l'unité. Il y a, dans tous les Gouvernemens un premier mobile, une puissance suprême, &c. Ni la liberté, ni la tyrannie ne sont